

Le 23 février 2010

1. Des études sur les cancers professionnels qui se contredisent et un malaise dans le service de Santé au Travail à France Télécom :

Entre 1989 et 1995 cinq agents des lignes de France Télécom travaillant au CCL (Centre de Construction des Lignes) de St Nazaire décèdent de cancer. La Direction Générale décide en octobre 1995 de confier à l'I.N.S.E.R.M (Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale) une étude épidémiologique. Fin de l'année 1998 Daniel Luce et Pascal Guénel exposent leur méthodologie. Le résultat de l'étude est présenté devant le CNHSCT (Comité National Hygiène Sécurité et Conditions de Travail) en juin 2003, le résultat se voulait rassurant. Seulement fin 2005 la direction de France Télécom s'est vue communiquer la thèse faite par D. Meguelleti-Hakkas qui concluait, sur la base des mêmes données, à un excès de décès suite à des cancers broncho-pulmonaires liés à une exposition à l'amiante pour la fraction la plus exposée des agents des lignes. La Direction de FT, aurait pas présenté cette dernière étude au service de médecine ni au CNHSCT si elle n'y avait pas été contrainte par la découverte sur internet, par un médecin du travail, d'un article issu de ces travaux.

A la demande de la CGT, Madame Annie Thébaud-Mony (sociologue en santé au travail, directrice de recherche à l'INSERM), Monsieur Philippe Davézies (Enseignant-Chercheur en Médecine et Santé au Travail) et Monsieur Henri Pézerat (Toxicologue, Directeur de Recherche honoraire au CNRS) analysent l'étude épidémiologique présenté en 2003. Ils nous ont remis une note critique qui rejoint les conclusions de Meguellati-Hakkas.

Au cours de recherches sur internet, nous avons également découvert une investigation datant de 2004 et qui porte, là aussi, sur une suspicion d'agrégat de cancers en Martinique sur le site de la Pointe des Grives.

Pour rajouter au malaise, nous ne pouvons ignorer les dysfonctionnements du Service de Santé au Travail de France Télécom. Le Président Directeur Générale Monsieur Didier Lombard a reçu dans le mois de décembre 2007 un courrier du SNPST qui faisait état :

- De la rétention d'information scientifique concernant la santé au travail des salariés.
- D'atteinte délibéré à la déontologie médicale.
- D'atteinte à l'indépendance des médecins du travail.

Malgré cet appel solennel la situation c'est dégradée, ce qui conduit en ce mois de juin 2009 à une nouvelle série de démissions, motivées, de médecins, de plus l'actuelle médecin coordonnatrice a également quitté son poste.

L'absence au sein de l'entreprise France Télécom de registre des cancers ne facilite pas nos investigations, pourtant nous savons que sur les sites suivants, des problèmes de maladies ont été recensés.

- A St Nazaire entre 1989 et 1995, 5 agents sont décédés ce qui a conduit à une étude épidémiologique nationale.
- A Tulle (Corrèze) entre 1992 et 1993, 4 agents en activités sont décédés.
- A la pointe des Grives à Fort de France, 10 agents sont décédés entre 1997 et 2004 ce qui a conduit à une étude épidémiologique locale.
- Depuis 2006, à Riom es Montagnes, sur les six derniers agents travaillant sur le site, 5 ont développé un cancer, 3 en sont décédés. Une expertise est en cours.
- A Lyon en 2003 une étude a été réalisée à la demande du CHSCT sur les parafoudres radioactifs suite à des cancers.
- Actuellement sur le site Riquet de Beziers 29 cas de maladies graves ou de décès, interrogent les élus du CHSCT Languedoc Roussillon.
- Nous savons qu'à Moulins Tannerie il y a eu, suite à plusieurs cas de maladies, une étude réalisée par un médecin, celle-ci a malencontreusement disparu.

2. Des constats inquiétants et des actions menées sur le terrain.

Au cours de notre carrière, bon nombre d'entre nous ont été exposés ou sont encore exposés à des CMR (cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction) que sont :

- Les produits chimiques tels que le styrène, le kerdane.
- Les matériaux tels que l'amiante.
- Les rayons ionisants tels que les parafoudres, paratonnerre, parasurtenseurs, détecteurs incendies.

L'exposition à un seul de ces éléments présente des dangers, qu'en est il pour le cumul de plusieurs, voire de tous ces éléments au cours d'une carrière.

Nous sommes également exposés aux ondes électromagnétiques qui commencent à susciter bien des interrogations. Il est temps que France-Télécom mettent en place un dispositif d'identification et de prévention des expositions professionnelles à la hauteur des problèmes sanitaires constatés.

Localement, nous pouvons témoigner de nombreux incidents dus à l'amiante ces derniers mois (quatre en six mois, rien que sur le site de Marmiers Aurillac dans le Cantal pour l'année 2009).

Que dire des découvertes de matériels radioactifs stockés sauvagement à Moulins Tanneries dans l'Allier, Bissy dans l'Isère, sans parler de l'ignorance de la majorité des agents qui continuent sans aucune précaution, de

manipuler du Ra226, du Thorium ou du Tritium et à le jeter dans une simple poubelle. L'interdiction de ces matériels qui date de 1978 ne s'est pas traduite par un retrait systématique, et les déclarations de bonnes attentions, 1999 et 2001 de la direction, n'ont visiblement eu aucune effet sur le terrain. Dans le seul département du Cantal, trente cinq modèles différents de parasurtenseurs ont été trouvés, dont certains ne sont référencés nul part, pourtant ils contiennent des éléments radioactifs.

Les interventions dans les chambres plafonnées sans ventilation, où les opérations de soudure étain /plomb se transforment en des crises de toux chez les agents.

3. L'expertise de Riom.

Sur le site de Riom es Montagnes, nos interrogations au sujet des nombreuses maladies que rencontre le personnel, remontent à 2006 date à laquelle FT nous refuse un premier CHSCT extraordinaire.

Le nombre de maladies et de décès s'allongeant, les élus réitèrent en 2007 une demande de CHSCT extraordinaire que la direction refuse à nouveau.

Les membres élus du CHSCT se posent alors la question suivante : si dans une situation comme Riom es Montagnes un CHSCT extraordinaire ne s'impose pas lorsque des agents meurent, quand est ce qu'il s'impose ?

La CGT FAPT du Cantal s'autorise alors de faire des recherches tout azimut et de faire, auprès de l'Inspection du Travail, de la CRAM, de la DDASS, de L'Andra, de l'ASN, de l'IRSN, de l'association CAPER, de l'organisme CRIIRAD, du syndicat de médecin SNPST, des courriers dans l'espoir de trouver des pistes de réflexion.

En début d'année 2008 resurgissent les parafoudres radioactifs.

La direction de France Télécom se retranche derrière ce raisonnement : « à l'unité ces parafoudres ne constituent aucun danger pour les salariés ».

Les documents centralisés par le syndicat CGT FAPT du Cantal commencent à mettre en évidence de nombreuses interrogations. L'organisation à Riom es Montagnes d'une réunion publique donne une autre dimension et impose la volonté de continuer les recherches.

Les élus CGT au CHSCT en collaboration avec Henri Pezerat décident de faire un communiqué de presse sur les parafoudres radioactifs, s'en suivra une médiatisation des problèmes de maladies sur le site de Riom es Montagnes.

Enfin, le 06 mars 2009 suite à toutes ces initiatives un CHSCT extraordinaire se tient sur le site de Riom. Les élus sont surpris par l'empressement que montre la direction à vouloir engager rapidement une expertise à sa seule main. Les élus redoutent en laissant faire la direction, que les conclusions soient identiques à celles de l'étude épidémiologique de l'INSERM et de l'investigation de la Pointe aux Grives « circulez y'a rien à voir ».

Les élus votent unanimement le 12 mars 2009 le mandatement d'un expert agréé par le ministère du Travail conformément à l'article L4614-12 du code du travail, le cabinet SECAFI est mandaté pour mener cette expertise.

Le président du CHSCT acceptera de signer l'expertise le 30 juin 2009 en précisant : bien que certaines de nos observations n'ont pas été suivies et que, comme indiqué à plusieurs reprises au cours de nos différents échanges, ainsi que lors du CHSCT du 23 avril dernier, celui ci sort des principes prévus par le code du travail et de la jurisprudence, tant en termes de durée d'intervention que de contenu de l'intervention.

L'étude épidémiologique et l'investigation de la Pointe des Grives pointent le manque de renseignement sur les parcours professionnels et les expositions professionnelles, c'est pourquoi les élus manifestent la volonté de travailler avec le GISCOP 93 (Groupement Intérêt Scientifique sur les Cancers d'Origine Professionnelle), qui depuis 2002 est sur une enquête permanente sur 3 hôpitaux de la seine saint Denis), cela sera rendu possible en octobre 2009.

En novembre et décembre 2009, le SST (Service Santé au Travail), le cabinet SECAFI, le CHSCT et le GISCOP 93 ont collaboré étroitement au sein de la commission de suivi, pour que les renseignements nécessaires à la reconstitution des parcours professionnels et des expositions professionnelles soient recueillis, bien sûr les agents, leurs familles et les collègues ont participé très activement à cette phase de l'expertise.

Parallèlement à ce travail la « Commission Parafoudres » du CHSCT UIAuvergne a fait sur le terrain un travail de recherche de parafoudres, paratonnerres, et détecteurs de fumées, un document est en cours de rédaction.

La CGT FAPT du Cantal a continué sa « collection » de parafoudres, et a engagé un travail avec la CRIIRAD sur plusieurs modèles pour avoir un éclairage sur des parafoudres qui ne sont recensés nul part. Bien que ce ne sont la que des analyses préliminaires, les premières conclusions montrent des risques non négligeables.

Franck Refouvelet